



Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-trois, le 15 juin à 14 heures et 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni dans la Salle du Conseil de Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

Etaient présents : M. AURY (TOULOUSE METROPOLE), M. BOUCHE (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. CHARPENTIER (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), M. DARENGOSSE (C.C. VAL'AÏGO), M. DUMOULIN (C.C. VAL'AÏGO), M. ESPIC (TOULOUSE METROPOLE), MME ESQUERRE (C.C. DES COTEAUX DE BELLEVUE), M. FOUCHOU-LAPEYRADE (TOULOUSE METROPOLE), MME GIBERT (C.C. FRONTONNAIS), MME MAGDO (TOULOUSE METROPOLE), M. MOIGN (C.C. HAUTS TOLOSANS), MME MOURGUE (TOULOUSE METROPOLE), M. NORMAND (C.A. SICOVAL), M. SAVIGNY (C.C. DES COTEAUX BELLEVUE), M. TERRAIL-NOVES (TOULOUSE METROPOLE), M. TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE), MME URSULE (TOULOUSE METROPOLE)

Etaient excusés : M. BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE), M. JOP (TOULOUSE METROPOLE), MME OUSMANE (TOULOUSE METROPOLE), M. PERE (TOULOUSE METROPOLE), M. RIQUET (TOULOUSE METROPOLE)

Excusés ayant donné pouvoir :

M. CHOLLET (TOULOUSE METROPOLE) POUVOIR A M. TERRAIL-NOVES

Etaient absents : M. BAGUR (C.C. HAUTS TOLOSANS), M. CAPEL (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. CARRAL (C.A. SICOVAL), MME GOMEZ (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), M. MANERO (TOULOUSE METROPOLE), M. OF (C.C. FRONTONNAIS), M. ROUSSEL (C.A. SICOVAL), M. SIMON (TOULOUSE METROPOLE), M. TRONCO (C.A. SICOVAL),

Date de la convocation : VENDREDI 9 JUIN 2023

Secrétaire de séance : M. FOUCHOU-LAPEYRADE

D2023-44 - Modèle de convention relative à la récupération d'objets en vue de leur réemploi

Les activités de réemploi et de réutilisation permettent d'allonger la durée de vie des produits manufacturés. A ce titre, elles s'inscrivent dans le cadre des politiques de prévention des déchets.

L'activité de réemploi permet, également, de faire intervenir des structures de l'économie sociale et solidaire qui offrent à des personnes la possibilité de s'équiper à moindre coût et favorisent, par l'activité économique, l'insertion des personnes en difficulté.

Dans le cadre de son projet de Territoire « Zéro Déchet Zéro Gaspillage », DECOSET a décidé de prendre en charge le choix des acteurs du réemploi qui seront amenés à récupérer, dans les espaces dédiés à cet effet à l'intérieur des déchèteries, les objets devant être réemployés.

Pour ce faire, il est proposé de conclure avec les acteurs du réemploi et l'exploitant des déchèteries SUEZ (lots 1 à 3) des conventions réglant les conditions de reprise du réemploi.

Compte tenu des incertitudes liées au réemploi, qui est un domaine d'intervention nouveau pour Decoset, il est proposé que les conventions soient conclues jusqu'à la fin du marché d'exploitation sur les déchèteries, soit le 31 octobre 2024.

Il est également envisagé de verser aux acteurs du réemploi une rétribution égalitaire de **120€ par tonne**, dans le but de contribuer à la prise en charge des frais exposés et à l'assise financière qui permettra à terme à leur activité d'être économiquement viable.

Les parties en présence (Decoset, SUEZ et chaque acteur du réemploi) devront conclure deux types de conventions :

- Une **convention cadre** qui définit un cadre général relatif aux conditions de réemploi des objets de son intervention sur les déchèteries ;

031-253102636-20230615-D2023-44-DE
Date de télétransmission : 28/06/2023
Date de réception préfecture : 28/06/2023

- **Une convention particulière**, qui précise les dispositions de la convention cadre et qui fixe, en fonction de circonstances propres à l'acteur du réemploi et à la déchèterie considérée, les conditions de réception, de stockage et d'enlèvement des objets.

Les projets de convention cadre et de convention particulière sont annexés à la présente délibération

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention cadre et la convention particulière pour le réemploi sur les déchetteries exploitées par Suez
- **AUTORISE M.** le Président à signer les conventions et tous les avenants, actes et documents afférents
- **S'ENGAGER A INSCRIRE** au budget les crédits nécessaires

Ainsi fait à BALMA, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT,

Secrétaire de séance
M. FOUCHOU-LAPEYRADE




	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
<i>Délégués en exercice</i>	16	16	32
<i>Nombre de voix par délégué</i>	2	1	48
Présents	8	9	17
Votants	8	9	17
Pouvoirs	1	0	1
Total de voix	18	9	27
Abstentions	0	0	0
Votes contre	0	0	0
Votes pour	18	9	27

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20230615-D2023-44-DE
Date de télétransmission : 28/06/2023
Date de réception préfecture : 28/06/2023